



**COMPTE-RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 14 DECEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un et le 14 décembre à 18 heures 30,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de Madame FONTAINE Sonia, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, AILLAUD Marion, KERBOUA Yasmina, MOUREN Sylvie, BERNARD Myriam, AILLAUD Karine, HUBERT Armelle et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DURAND Thierry, DEYE Manuel, CHAMBRE Emmanuel, HOLIET Samuel, VARCIN Alexandre.

Absents excusés : Mmes ROBERT Carole, MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline. Mrs BONO Vicente, AKLA Mohammed.

Procuration : Mr BONO Vincente donne procuration à Mr GONCALVES Gilles.

Mr DURAND Thierry a été désigné Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

-----  
**LA SEANCE EST OUVERTE à 18 H 30.**

Mme le Maire procède à l'appel des conseillers et annonce les procurations.

Le quorum est atteint.

M. Thierry DURAND est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil du 30 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

### **POINT N°1 : COMPTE-RENDU DE DELEGATION**

Mme le maire n'a pas exercé sa délégation depuis le dernier conseil.

### **POINT N°2 : ESPACE INTERGENERATIONNEL Demandes de subventions**

Mme le Maire rappelle les différents éléments financiers composant le projet d'espace intergénérationnel à Malijai, pour un montant total de 543 998 € HT.

Travaux : 506 665 €

Etude : 12 000 €

Marge pour imprévus : 5% : 25333 €

Elle propose de solliciter des subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR, Dotation d'Équipement des Territoires ruraux et de la DSIL, Dotation de Soutien à l'Investissement Local, ainsi que de la Région au titre du FRAT, Fonds régional d'Aménagement du Territoire, selon le plan de financement ci-après.

D.E.T.R. 2022	199 647 € (36.7 %)
DSIL 2022	69 197 € (12.72 %)
REGION FRAT	149 600 € (27.5 %)
AUTOFINANCEMENT	125 554 € (23.08 %)

Elle propose

- d'approuver ce plan de financement
- de l'autoriser à effectuer les démarches pour solliciter ces financements.

Si tout se passe bien, une fois les subventions obtenues, le marché sera passé au 2<sup>nd</sup> semestre 2022, et les travaux pourraient débuter au 1<sup>er</sup> semestre 2023.

Voté à l'unanimité.

### **POINT N° 3 : RISQUES STATUTAIRES ASSURANCE**

Mme le Maire rappelle que la commune avait un contrat avec la SMACL pour couvrir les risques financiers liés aux arrête de travail des agents fonctionnaires.

La SMACL a décidé de résilier notre contrat au 1<sup>er</sup> janvier 2022 en raison de notre taux de sinistralité élevé.

Nous avons consulté d'autres compagnies.

L'offre la plus intéressante est celle de GROUPAMA, pour un montant annuel estimé de 54 125.88 €

Mme le Maire propose d'accepter cette proposition, et de m'autoriser à signer le contrat pour une durée de 3 ans.

Voté à l'unanimité.

**POINT N° 4 : ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE : convention de partenariat avec le Centre social La Marelle et l'association ECE**

La commune a un partenariat avec le Centre social la Marelle depuis plusieurs années pour la mise en place d'un accompagnement scolaire pour les enfants de l'école élémentaire. Cette action a été stoppée par le COVID et la perte de bénévoles.

L'association ECE souhaitait mettre en place une action similaire.

Mme le Maire propose donc de collaborer via une convention tripartite avec Le Centre Social la Marelle et l'association ECE.

Voté à l'unanimité

**Informations diverses :**

Mme le Maire remercie toutes les personnes qui se sont mobilisées pour l'organisation du Marché de Noël. La société chargée du contrôle des pass sanitaires a réalisé plus de 1900 contrôles. Le retour des exposants a été globalement très positif.

La Séance est levée à 18 heures 50.

---

Le Secrétaire de Séance  
Mr DURAND Thierry

